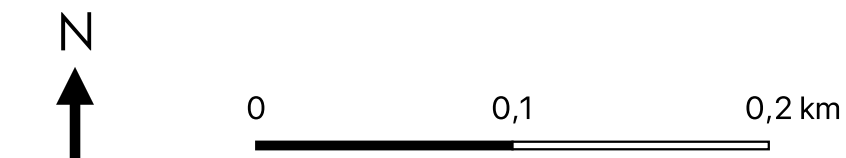


Règlement local de publicité
Caen la mer

Commune de Villons-les-Buissons

Zonage de publicité
Tome 3 - Annexes

Document approuvé en conseil communautaire le 18/12/2025



Sources :
Communes, bâtis, parcelles : DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2022
Réseau routier : Bd Topo - IGN © 2022

Réalisation : bureau d'études GoPub Conseil
Date de réalisation : 28/10/2025



Zonage des publicités et préenseignes

 ZP1b : Secteurs agglomérés < 10 000 habitants : toutes les autres communes de Caen la mer

 Secteurs patrimoniaux avec sites classés

 Axes principaux du réseau viaire

 Bâti

 Parcelle

 Limites communales

Nota :
Dans les espaces hors agglomération, les publicités et les préenseignes sont interdites sauf préenseignes dérogatoires.
En site classé, les publicités et les préenseignes sont interdites (sans dérogation possible)

